





Trophée Michel Beaudouin Caravelles Société Nautique de Larmor-Plage Grade 5A





L'épreuve est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 les règlements fédéraux.
- 1.3 les règles de classe Caravelles.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 18h le 19 avril 2024.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles sur le panneau d'affichage officiel ainsi que sur le site web du club : www.snl.bzh .

3 COMMUNICATION

3.1 Le panneau d'affichage officiel est situé sur les vitres du Club House de la SNL.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte aux bateaux de la classe Caravelle.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1 Pour chaque concurrent majeur, la licence Club FFVoile mention «compétition» ou «pratiquant» valide.
- 4.2.2 Pour chaque concurrent mineur:
 - a) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
 - b) La licence Club FFVoile mention «compétition», ou mention «pratiquant» accompagnée du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- 4.2.3 Pour chaque concurrent sans Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger : un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- 4.2.4 Pour le bateau, le certificat de jauge valide quand une règle exige sa présentation.
- 4.3 Les bateaux admissibles sont invités à se pré-inscrire en remplissant le tableau accessible sur le lien ci-dessous ou en scannant le QR-Code présenté ci-contre :

https://forms.gle/3RoXZhn6Wk6EGDSx5

- 4.4 Les bateaux doivent confirmer leur inscription au Club House de la SNL avant le samedi 20 avril 2024 à 11h00.
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.



5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants : 50€
- 5.2 Les bateaux non pré-inscrits le Jeudi 18 avril 2024 20h00 paieront des droits majorés : 60€.

6 PROGRAMME

- 6.1 Confirmation d'inscription : Samedi 20 Avril 2024 de 8h30 à 11h00 au Club House de la SNL.
- 6.2 Briefing des équipages : Samedi 20 Avril 2024 à 10h00 au Club House de la SNL. Sans retard.
- 6.3 Jours et horaires de course :

Date	Premier signal d'avertissement première course du jour
20 avril 2024	12h30
21 avril 2024	10h30

- 6.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.
- 6.5 Remise des prix : à partir de 16h30.

7 LIEU

- 7.1 L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 7.2 L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement des zones de course possibles.

8 LES PARCOURS

Samedi 20 Avril 2024, les parcours seront des parcours construits dans les zones de l'annexe « 2 » Dimanche 21 Avril 2024, les parcours seront soit des petits parcours cotiers dans les zones B ou D, soit des parcours construits de type au vent – sous le vent, dans les zones de l'annexe « 2».

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 CLASSEMENT

- 10.1 **1** courses validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 10.2 a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 - b) Quand **4** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

11 PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

13 PRIX

Les prix seront distribués au podium caravelle.

14 PARKING

- 14.1 Pas de remorque de route dans la descente entre les deux bunkers, même pas pour décharger.
- 14.2 Stockage remorques de route : privilégier la gauche du parking en arrivant au club.
- 14.3 Entre le samedi et le dimanche, le port de Kernevel indiquera ou amarrer les caravelles, éventuellement à couple. Prévoyez donc amarres et pare-batages.
- 14.4 Possibilité de laisser un dériveur pré-inscrit à la régate sur le parking bateau dès le weekend précédent.
- D'autres dériveurs régatent le samedi. Des Openskiffs et des dériveurs en intersérie. Ils iront sur l'eau et rentreront avant les caravelles vous. Merci de ne pas bloquer la cale et le chemin vers le parking.

15 MAREES

Samedi 20 avril 2024 : BM 10h04 1,61m – PM 16h03 4,45m – Coefficient 62 Dimanche 21 avril 2024 : BM 10h38 1,43m – PM 16h35 4,66m – Coefficient 71

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour la mise à l'eau des caravelles, privilégier la cale du port de Kernevel, à 5 minutes en voiture et 5 minutes à pied. Le club organise et facilite l'accès à la cale de mise à l'eau le samedi matin et le dimanche fin de journée.

Pour plus d'informations, contacter la SNL par mail à <u>secretaire@snl.bzh</u>, ou les référents sur cette épreuve : Catherine Gorre 0623596042 (partie terrestre)

Philippe Péché 0618363204 (partie nautique)

ANNEXE 1 à l'AC : Lieu de l'épreuve





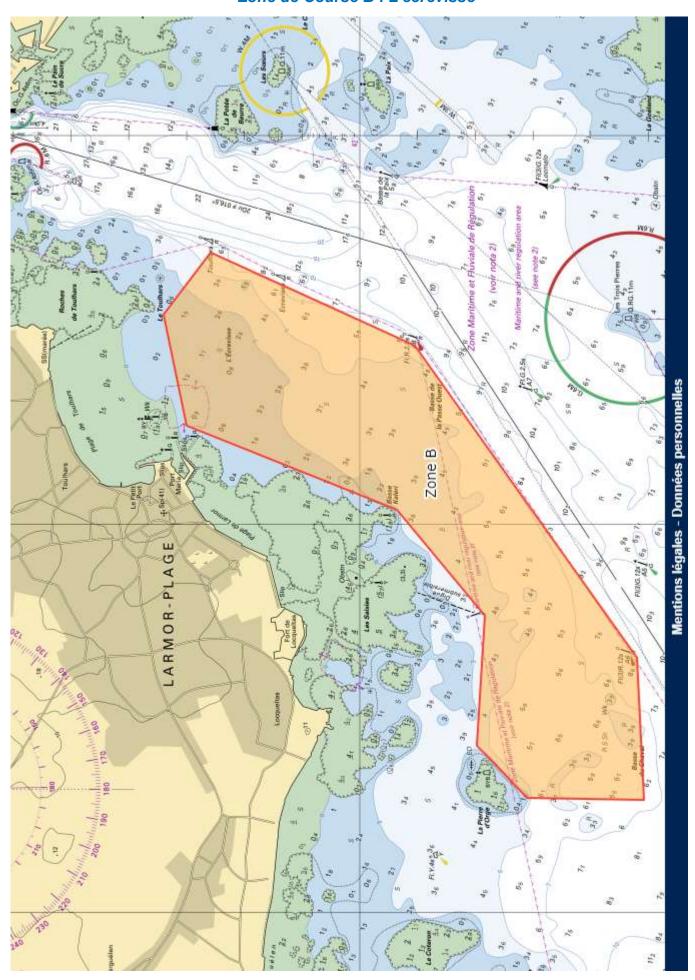
ANNEXE 2 à l'AC: Zones de course Zone de course A : Banc de Kerzo marines (R Bathymétr © [] Cartograp 17 13 ٧ DRIASKER 12 Ф ଧ 2 . (1) 60 0 6 Zone A 600 57 DE # S DE n 13 RA 1-101 12, 80 73 0 R A 76 2Dir ≠ 350° 8 2Dir # 350° 0(6) Brise-clapot 3,0m (1987) 2,0m (1987 Mouillage sur bouees KERNÉVEL

Chantier

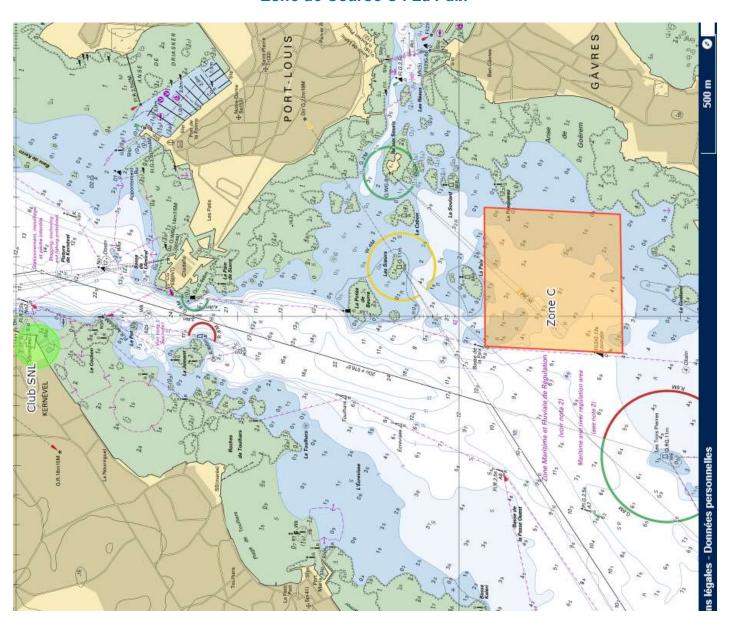
Z

35

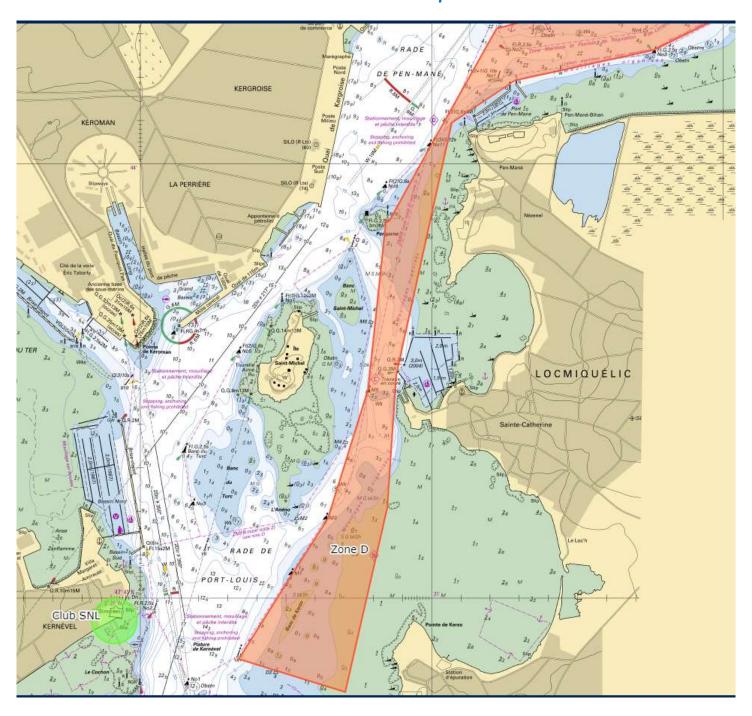
Zone de Course B : L'écrevisse



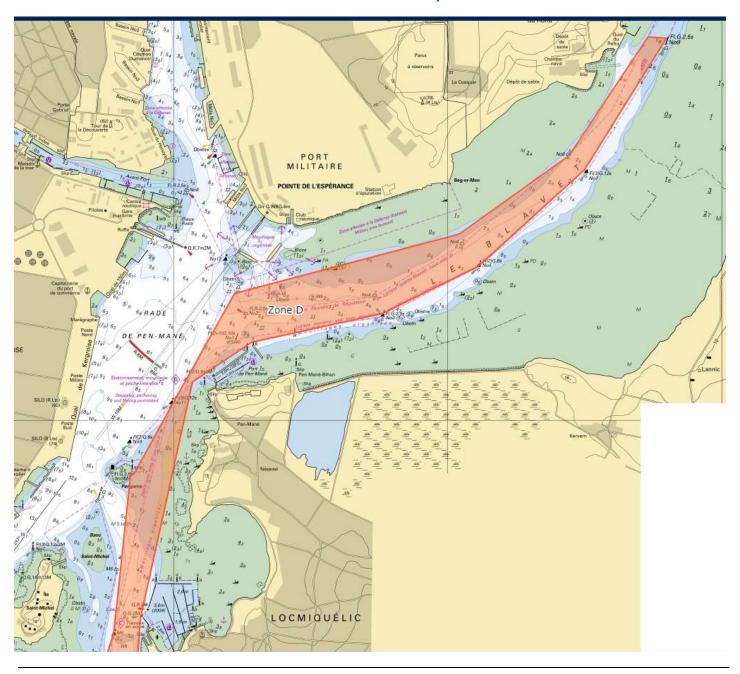
Zone de Course C : La Paix



Zone de Course D : Blavet partie sud



Zone de Course D : Blavet partie sud





Ils nous soutiennent, merci à nos partenaires et sponsors 2024





















Formulaire de confirmation d'inscription ★★★ Trophée Michel Beaudouin Caravelles★★★

Samedi 20 avril et Dimanche 21 avril 2024

Type de bateau : Nom du bateau:				
	Equipier I	Equipier II	Equipier III	
Nom				
Prénom				
N° de Licence FFV				
Adresse Courriel				
Téléphone				
à cette compétition et dég (Signature de l'un des p	auto gage la responsabilité des organi parents précédée de la mentior	rise mon enfantisateurs quant aux risques inhére n « Bon pour autorisation pare ntion :«	ents cette activité sportive. ntale »)	
	Att	estation		

Je m'engage à respecter les Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve. Je certifie exacts les renseignements portés sur ce document. Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

	Equipier I	Equipier II	Equipier III
Date			
Mention : Lu et Approuvé			
Signature			

Droits d'inscription : 50€ Sans pré-inscription : 60€